COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 09 janvier 2019



MEDAPPCARE EST ACCREDITE PAR LE COFRAC L'ACTIVITE DE CERTIFICATION MEDAPPCARE EST OFFICIELLEMENT RECONNUE

Medappeare, pionnier de l'évaluation en santé connectée depuis 2012, vient de franchir un cap décisif dans son développement.

L'organisme certificateur **Medappcare vient de recevoir son accréditation par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC)**, l'instance nationale d'accréditation désignée par les pouvoirs publics. Une démarche inédite en France et en Europe. L'activité de certification de Medappcare est ainsi **officiellement reconnue**.

Medappeare est ainsi le premier et seul organisme certificateur accrédité pour certifier les applications mobiles et sites web du mieux-vivre connecté (santé, handicap, autonomie, santé animale) avec sa marque CertiLife.

L'évaluation Medappeare porte sur 4 principaux domaines : la sécurité numérique, la protection des données personnelles, la qualité du contenu et l'ergonomie.

«L'accréditation COFRAC de notre activité de certification positionne Medappcare comme l'organisme de référence pour tous les éditeurs d'applications mobiles et sites web en santé, handicap et perte d'autonomie (laboratoires pharmaceutiques, assureurs, startups, institutionnels...). Face aux forts enjeux de confiance des utilisateurs et des professionnels de santé, et dans un marché pléthorique et complexe, notre certification désormais officiellement reconnue est un atout majeur de différenciation et de crédibilité pour ceux qui en bénéficieront.»

déclare David SAINATI, président de Medappcare

Avec plus de 325 000 applications mobiles de santé, le secteur de la santé connectée avance rapidement et sa régulation également : publication du guide de bonnes pratiques de la HAS (2016), arrivée en application du RGPD (2018).

- **72**% des français sont en faveur d'une certification pour les applications mobiles de santé, et jusqu'à 77% pour les sites web (IPSOS/AG2R La Mondiale/Medappcare, 2016).
- 58% des pharmaciens et 54% des médecins recommanderaient davantage une application mobile de santé si elle était évaluée par un organisme indépendant (Moniteur des Pharmacies/EGORA/Directmedica/Medappcare, 2018).

Medappeare se devait d'apporter à ses clients une réponse actuelle et innovante pour **donner** confiance aux patients et professionnels de santé.

A propos de l'accréditation COFRAC

L'accréditation est la **reconnaissance officielle** de la compétence de Medappcare à évaluer et certifier de manière indépendante et impartiale les applications mobiles et sites web de santé, handicap et perte d'autonomie. L'accréditation constitue un atout majeur pour Medappcare, qui devient ainsi l'organisme de référence pour la certification des services digitaux.

L'accréditation est délivrée par le COFRAC (Comité Français d'Accréditation) qui est l'instance nationale désignée par les pouvoirs publics. Le COFRAC atteste ainsi que Medappeare satisfait aux exigences de la norme NF EN ISO/CEI 17065:2012 et aux règles du COFRAC pour ses activités de certification de services.



ACCRÉDITATION N°5-0598

PORTÉE DISPONIBLE SUR

WWW.COFRAC.FR

A propos de la certification Medappcare

CertiLife, la marque de certification Medappcare, s'adresse aux applications mobiles ou sites web dédiés à la santé, au bien-être, aux handicaps, à la perte d'autonomie et à la santé animale. Startups, industrie pharmaceutique, acteurs de l'assurance et de la protection sociale, associations et institutionnels... autant d'acteurs susceptibles de développer ce type de services digitaux et qui sont potentiellement éligibles à cette certification sous accréditation.



La certification Medappeare CertiLife permet :

- · de se différencier de ses concurrents notamment sur un marché pléthorique ;
- · de rassurer ses utilisateurs grand public et professionnels ;
- · de valoriser la qualité de ses services et gagner en visibilité ;
- · de structurer sa démarche grâce au rapport d'évaluation ;
- · de crédibiliser son service auprès de partenaires financiers et investisseurs.

La certification est une démarche indispensable pour tout projet digital et d'autant plus si le service traite des données personnelles et de santé, ou s'il impacte la vie de ses utilisateurs grand public ou professionnels.

Contact : David SAINATI / d.sainati@medappcare.com / 06 81 57 45 13

Suivez l'actualité de Medappcare : www.medappcare.com / Twitter : @medappcare Les visuels (CertiLife, logo Medappcare...) sont disponibles sur simple demande.